

Cote du document: EB 2012/105/R.31
Point de l'ordre du jour: 12 b)
Date: 16 mars 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Nomination des membres du Comité d'audit

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Kelly Feenan
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2058
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent cinquième session
Rome, 3-4 avril 2012

Pour: **Approbation**

Nomination des membres du Comité d'audit

A. Généralités

1. Le Comité d'audit a été créé en vertu d'une décision prise par le Conseil d'administration à sa quinzième session, en avril 1982, en application de l'article 11 de son Règlement intérieur.
2. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé que la composition du Comité d'audit devrait correspondre à celle du Conseil d'administration, comme suit:
 - Liste A: 4 sièges
 - Liste B: 2 sièges
 - Liste C: 3 sièges
3. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a en outre été décidé que la présidence du Comité reviendrait automatiquement à la Liste A.
4. En septembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé le texte révisé du mandat et règlement intérieur du Comité d'audit (document EB 2009/97/R.50/Rev.1). Ce nouveau mandat et règlement intérieur est disponible sur le site web du FIDA.
5. À sa quatre-vingt-seizième session, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité d'audit, pour un mandat prenant fin en avril 2012:
 - Liste A:** Autriche, États-Unis, Italie et Japon¹
 - Liste B:** Algérie et Venezuela (République bolivarienne du)
 - Liste C:** Sous-Liste C1: Angola (d'avril 2009 à décembre 2010)
Cameroun (de janvier 2011 à avril 2012)
 - Sous-Liste C2: Chine
 - Sous-Liste C3: Argentine

B. Décision requise

6. Conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination des membres du Comité d'audit pour la période de trois ans qui prendra fin en avril 2015.
7. La pièce jointe au présent document, communiquée à titre de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu à la trente-cinquième session du Conseil des gouverneurs, le 22 février 2012.

¹ À sa cent deuxième session, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des Pays-Bas en remplacement du Japon au sein du Comité d'audit.

Composition du Conseil d'administration pour la période triennale 2012-2014

Membre

Membre suppléant

LISTE A

Canada
France
Allemagne

Italie
Japon
Pays-Bas (2012)
Royaume-Uni (2013-2014)
Norvège
États-Unis

Finlande
Belgique
Luxembourg (2012)
Suisse (2013-2014)
Portugal
Danemark
Royaume-Uni (2012)
Pays-Bas (2013-2014)
Suède
Espagne

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour les années 2013-2014.)

LISTE B

Koweït
Nigéria
Arabie saoudite
Venezuela (République bolivarienne du)

Émirats arabes unis
Qatar
Indonésie
Algérie

LISTE C

SOUS-LISTE C1

Afrique

Cameroun (2012)
Égypte (avril 2013-2014)
Angola

Égypte (2012)
Guinée équatoriale (avril 2013-2014)
Maurice

SOUS-LISTE C2

Europe, Asie et Pacifique

Chine
Inde

Pakistan
Bangladesh (2012)
Turquie (2013)
République de Corée (2014)

SOUS-LISTE C3

Amérique latine et Caraïbes

Brésil
Mexique

Argentine
Guatemala